

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 25 MAI 2023

Délibération n°2023.05.088

Aire de Grand passage : modifications des tarifs

LE VINGT CINQ MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 17 mai 2023

Secrétaire de Séance: Christophe DUHOUX

Membres en exercice: **75**
Nombre de présents: **57**
Nombre de pouvoirs: **13**
Nombre d'excusés: **5**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Serge DAVID, Gérard DEZIER, Valérie DUBOIS, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Corinne MEYER, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Sylvie PERRON, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

Ont donné pouvoir :

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Fadilla DAHMANI à Jérôme GRIMAL, Jean-François DAURE à Zahra SEMANE, Gérard DESAPHY à Michaël LAVILLE, Sophie FORT à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Luc FOUCHIER à Isabelle MOUFFLET, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique ARLOT, Patrick GRENIER à Michel ANDRIEUX, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Corinne MEYER, Gilbert PIERRE-JUSTIN à François ELIE, Jean-Philippe POUSSET à Gérard LEFEVRE,

Excusé(s):

Françoise COUTANT, Françoise DELAGE, Chantal DOYEN-MORANGE, Denis DUROCHER, Martine PINVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_88a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.05.088**

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

AIRE DE GRAND PASSAGE : MODIFICATIONS DES TARIFS

Pilier : UN TERRITOIRE QUI REPOND AUX BESOINS DE TOUS SES HABITANTS ET DE SES COMMUNES

Ambition :CITOYENNETÉ FACTEUR DE COHÉSION SOCIALE

Enjeux :[10899 -1) ACTIONS COURANTES NON VENTILÉES]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 1 : accès habitat / logement

GrandAngoulême a aménagé une aire de grand passage définitive située à Rouillet- Saint-Estèphe en 2020.

Par délibération du 13 février 2020, une convention de gestion a été signée entre le Syndicat Mixte pour l'Accueil des Gens du Voyage en Charente (SMAGVC) et GrandAngoulême qui en est membre. Cette convention fixe les droits et obligations des parties.

A ce titre, GrandAngoulême est notamment chargé de l'entretien, de la maintenance et des aménagements nécessaires à l'accueil des gens du voyage.

Le SMAGVC, quant à lui, assure la gestion quotidienne, la planification et l'accueil des groupes. Il a pour mission de conclure une convention d'occupation avec chaque groupe.

Le syndicat s'assure aussi de la bonne application du règlement intérieur par chaque occupant.

En février 2020, les tarifs suivants ont été validés pour l'occupation temporaire de l'aire d'accueil de grand passage :

- Un montant forfaitaire de 15 € par caravane double-essieu et/ou par famille et par semaine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_88a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023

Affichage : 02/06/2023

- Un dépôt de garantie de 500 € pour toute occupation.

Il est proposé les tarifs suivants à compter du 26 mai 2023 :

- un montant forfaitaire de 20 € par caravane double-essieu et/ou par famille et par semaine
- Un dépôt de garantie de 500 € pour toute occupation.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 20 avril 2023

Je vous propose :

D'APPROUVER l'augmentation du tarif de l'aire de Grand Passage d'un montant forfaitaire de 20 € par caravane double-essieu et/ou par famille et par semaine

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Pour : 70 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230525-2023_05_88a-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/06/2023
Affichage : 02/06/2023